

linguistique au Canada, et il le fait depuis de nombreuses années dans ses rapports.

Même si on peut avoir des réserves sur les termes employés, il faut reconnaître que le rapport est équilibré et dénonce les abus dans toutes les régions. Ce que le commissaire dit ne fait pas toujours plaisir, mais nous n'avons jamais contesté qu'il puisse faire rapport en toute liberté. A cet égard, sa situation se compare à celle du vérificateur général.

Je voudrais donc demander au premier ministre suppléant si, dans les circonstances présentes, la résolution adoptée par les conservateurs québécois pendant le week-end est fidèle à la politique du gouvernement. Le gouvernement est-il d'accord avec certains de ses députés pour dire que le commissaire doit remettre sa démission?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député doit admettre pour commencer que le commissaire aux langues officielles relève du Parlement et non du gouvernement. Il est indépendant et doit être traité comme tel.

Pour ce qui est des termes jugés offensants qu'il a employés, le commissaire a admis qu'il aurait peut-être pu choisir des termes moins provocateurs. Il l'a reconnu et s'est excusé du ton de ses observations. Peut-être la Chambre pourrait-elle examiner cette question au moyen des divers mécanismes dont elle dispose. Il y a par exemple un comité mixte spécialement chargé des langues officielles, qui est saisi en ce moment du projet de loi C-72. Je crois savoir que le commissaire doit y témoigner. Les prévisions de dépenses renvoyées aux divers comités donneraient aussi la possibilité d'étudier la question.

Les députés ont donc le choix des moyens pour obtenir des explications sur les affirmations que le commissaire a faites dans son rapport. A mon avis, ce serait la meilleure façon de tirer l'affaire au clair.

[Français]

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DU COMMISSAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine—Est): Monsieur le Président, bien que le Commissaire dans son rapport exprimait son opinion concernant les anglophones du Québec, il a aussi dans le même rapport exprimé sa consternation pour le député Piquette et les droits des francophones en Alberta. Si on lit son rapport en entier, on peut voir qu'il est équilibré.

En conséquence, je pose cette question au ministre: Est-ce que le gouvernement est prêt à appuyer et à défendre le droit de libre expression par le Commissaire dans la poursuite de son travail?

● (1420)

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur

Questions orales

le Président, je crois que nous devons prendre le commissaire au mot. Il a reconnu qu'il aurait peut-être dû s'exprimer en termes moins provocateurs. Il a dit dans son communiqué de presse que, bien qu'il ait été assez brutal, il n'a pas, malgré certaines interprétations, condamné le gouvernement du Québec dans son rapport. Au contraire, il a reconnu que ce gouvernement a pris un certain nombre de mesures positives et s'est dit convaincu qu'il réussirait à soulager les tensions linguistiques qui existent actuellement au Québec.

Cela étant dit et puisque tous les députés pourront poser des questions au commissaire lorsqu'il comparaitra devant les divers comités, il me semble que c'est là qu'on devrait lui demander d'autres explications si on le désire.

LE PROJET DE LOI C-72—LA POSITION DES DÉPUTÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine—Est): Monsieur le Président, si le parti conservateur souhaite vraiment dénoncer les adversaires du bilinguisme et des droits linguistiques des minorités, pourquoi ne condamne-t-il pas ses députés qui s'opposent au projet de loi C-72, pourquoi ne demande-t-il pas leur démission?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le vice-premier ministre peut répondre à la question s'il le désire, mais je signale qu'il s'agit d'allégations quant aux intentions de certains députés, qui sont bien entendu déplacées.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si le député veut que le débat sur cette question très délicate dégénère en querelle de partis, il s'y prend très bien.

Je lui rappelle, au cas où il serait prêt à condamner le parti conservateur, que certains membres du parti libéral du Québec ont voté une motion de blâme contre le commissaire aux langues officielles.

S'il veut parler du projet de loi C-72, il voudra peut-être nous expliquer pourquoi l'opposition libérale envisageait de faire de l'obstruction systématique à l'étape de la deuxième lecture alors que nous étions prêts à aller de l'avant.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Nous pourrions rétablir les faits au sujet de cette dernière affirmation.

[Français]

L'UTILISATION DU FRANÇAIS DANS LES COURS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le choix de mots du Commissaire aux langues officielles dans son commentaire à l'endroit de la situation linguistique au Québec n'était pas judicieux.